



Odeurs fortes de tabac dans les couloirs et escaliers

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 10 mai 2002

Bonsoir,

Mes parents sont copropriétaires dans une résidence. Depuis l'arrivée d'un nouveau voisin, les couloirs empestent le tabac. Ils n'osent pas intervenir ? Que faire ?

Le syndic a-t-il l'obligation de faire apposer des panneaux non fumeurs dans les halls et les escaliers ? Merci de votre réponse et pour l'existence de ce site bien utile.

Réponse :

En restant dans le site Internet DNF vous devriez trouver dans la rubrique LIEUX PRIVÉS les informations générales suffisantes pour le cas qui vous concerne.

Vous aurez également la possibilité de consulter les réponses aux questions qui vous intéressent en effectuant une recherche dans les FAQ. Vous pourrez également poser une question plus précise ou apporter un témoignage.

N'hésitez pas à nous contacter à nouveau si vous en ressentez le besoin.